



# Réunion de Bureau n° 4 Mardi 13 Février 2024 Compte-rendu

**Présents :** BERGEROT Martine, BRUN Christophe (Président), GALLET Chantal, LAVERGNE Sandrine, ROBIN Joël (en visio), WEICKERT Véronique, ZANOL Michel

**Invités permanents :** GUICHARDAN Claudine, RICHONNIER Nathalie, TISSOT Laurent

**Invités ponctuels** DEBIESSE TIXIER Karine

**Excusés :** VORS Guillaume

## Ordre du jour :

	Objet	Intervenant
1	Accueil – Intervention du Président	Président
2	Approbation du CR du Bureau n°3	Secrétaire Générale
3	Projet Comité	
4	Questions diverses	

## 1/ Accueil du Président

- Il remercie tous les présents et salue Joël en visio de Paris
- Il précise qu'il a demandé à Karine de venir participer à la réunion sur le projet qui intéressera la prochaine mandature

## 2/ Secrétaire Générale

- **Approbation du Compte Rendu du Bureau n°3 du 23 Janvier 2024**

Sans remarque particulière, il est validé à l'unanimité et sera diffusé comme il se doit

## 3/ Projet Comité

Jean-Pierre Faivre expose le diagnostic préalable au projet Comité qu'il a élaboré suite aux différents entretiens qu'il a pu avoir avec les différentes personnes du Comité dont Christophe et Martine avait fait la liste en amont.

Il rappelle que cette présentation est en deux parties :

- Les missions du Comité
- Le Rôle et le fonctionnement du Comité.

Ce diagnostic va permettre d'établir la liste des axes de développement, axes qui seront à prioriser selon l'évolution souhaitée du Comité.

Après la présentation, Christophe Brun propose aux Membres du Bureau d'associer Jean-Pierre Faivre à la 2<sup>ème</sup> phase du travail soit l'établissement de la liste des axes de développement.

**Vote : Le Bureau donne son accord pour que Jean-Pierre Faivre à cette 2<sup>ème</sup> phase**

Christophe Brun propose donc à Jean-Pierre de participer à cette 2<sup>ème</sup> phase qui répond dans l'affirmative.

Jean-Pierre Faivre explique qu'il va retravailler le diagnostic en le structurant pour faire apparaître les différentes actions possibles à mener.

Christophe Brun et les membres du Bureau remercient Jean-Pierre Faivre pour le travail présenté et son implication pour la phase suivante.

Martine tient à préciser que le document support de la présentation du diagnostic sera transmis aux membres du Bureau mais ne devra pas être communiqué en dehors de ce groupe de personnes.

## 8/ Questions Diverses

### ↳ Pôle Qualifications - Règlements

Chantal Gallet présente plusieurs demandes quant aux pénalités financières à appliquer :

- **Délégué Club**

Il apparaît que sur plusieurs feuilles de marque qu'un délégué club n'est pas licencié du club.

Les clubs répondent à l'interrogation du Pôle que ces personnes sont :

soit salarié du club

soit entraîneur au sein du club

Une pénalité devrait être appliquée puisque la règle fédérale n'est pas appliquée

**Vote : Après discussion, il est décidé que la pénalité financière ne sera pas appliquée pour ces cas.**

- **Forfait**

Un club s'est trouvé avec une salle indisponible pour une rencontre

Le club adverse a refusé l'inversion, et aucune date d'avancement ou de report n'a pu être trouvée

Le club recevant s'est vu appliquer une pénalité financière pour forfait

**Vote : Après discussion, il est décidé que la pénalité sera supprimée, car le Comité aurait dû imposer une date de rencontre.**

- **Forfait match 'sans enjeu'**

Un club qui a pris la décision de ne pas jouer une rencontre sous prétexte qu'il n'y pas d'enjeu se verra appliquer une pénalité financière ; 'sur le fond on peut pas jouer que contre qui on veut jouer'

- **Feuille perdue ou égarée**

Un club n'a pas pu fournir la feuille de marque d'une rencontre.

Aucune pénalité n'est prévue sur les dispositions financières

**Vote : Après discussion, il est décidé que la pénalité pour feuille non transmise dans les délais sera appliquée.**

Fin de réunion 21h15

Sandrine LAVERGNE

Secrétaire Générale

Christophe BRUN

Président du Comité de l'Ain

